

Réunion du Comité Syndical du 24 JANVIER 2017

PROCES VERBAL

Date de la convocation : 11 Janvier 2017

Présidents de séance :

- Monsieur André ACOLAS, Doyen d'âge (Election Président)
- Monsieur Gilles BENOIT, Président

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard)

Présents avec voix délibérative : M. THEBAULT (Allogny) ; M. GIROUARD (Allouis) ; M. ACOLAS (Avord) ; Mme CHAUVEAU (Azy) ; M. CHALOPIN (Berry-Bouy) ; Mme DA SILVA (Bourges) (Présente jusqu'à l'élection du 1^{er} Vice-Présidents) ; M. BOUGRAT (Brécy) ; Mme GRAPTON (Chaumoux-Marcilly) ; M. RIVAUD (Foëcy) ; M. BENARD (Fussy) ; Mme RASSION (La Chapelle-Saint-Ursin) ; M. LELOUP (Les Aix d'Angillon) ; M. DUPERAT (Marmagne) ; M. BLIAUT (Mehun-sur-Yèvre) ; M. BLAIN (Menetou-Salon) ; M. COUDRAT (Mery-es-Bois) ; M. PASSE (Montigny) ; M. MAROT (Morogues) ; M. RIPARD (Moulins-sur-Yèvre) ; Mme JAUBERT (Neuvy-sur-Barangeon) ; Mme LESPAIGNOL (Nohant-en-Goût) ; Mme COULON (Osmoy) ; Mme PICARD (Parassy) ; M. PARFAIT (Pigny) ; M. LETOURMY (Quantilly) ; Mme SAISSSELIN (Saint-Céols) ; M. TELLIEZ (Saint-Doulchard) ; M. BENOIT (Saint-Eloy-de-Gy) ; M. BARON (Sainte-Solange) ; M. DOHOLLOU (Saint-Germain-du-Puy) ; M. LOURY (Saint-Martin-d'Auxigny) ; Mme LEBLANC (Saint-Michel-de-Volangis) ; M. OZON (Saint-Palais) ; M. TERNIER (Vasselay) ; Mme HOVASSE PRELY (Vierzon) ; M. COSSON (Vignoux-sous-les-Aix) ; M. ROMAIN (Villequiers) ; M. THOMAS (Vouzeron).

Présents sans voix délibérative : M. POISSON (Fussy) ; Mme TAILLANDIER (Menetou-Salon) ; M. RENARD (Sainte-Solange) ; M. VAGNAT (Villequiers).

Absents excusés : M. NAUDET et M. BARBOUCHE (Aubinges) ; M. TINAT (Bourges) ; M. SARREAU et M. KERVELLA (Etrechy) ; M. POLICARD et M. LECOMTE (Farges-en-Septaine) ; M. SAUTEREAU et M. GONCALVES (Gron) ; M. DELAIGUES (Neuvy-sur-Barangeon) ; M. DESROCHES et Mme GUILLAUDEAU (Rians) ; M. GODARD (Saint-Laurent) ; Mme TORCHY (Vignoux-sur-Barangeon).

Pouvoirs : M. POLICARD (Farges-en-Septaine) à M. DUPERAT (Marmagne) ; M. SAUTEREAU (Gron) à M. BENARD (Fussy) ; M. GODARD (Saint-Laurent) à M. THEBAULT (Allogny) ; Mme TORCHY (Vignoux-sur-Barangeon) à M. BENOIT (Saint-Eloy-de-Gy).

M. THEBAULT, Président par intérim accueille le conseil.

M. ACOLAS, Président de séance, Doyen d'âge, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint.

- Désignation du secrétaire de séance (Par Monsieur André ACOLAS, Doyen d'âge)

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

M. Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

- Approbation des Comptes-rendus (Par Monsieur André ACOLAS, Doyen d'âge)

M. ACOLAS demande si les délégués ont des remarques concernant les comptes-rendus du SIVY (22/11/2016) et SIAVB (14/12/2016) ; en l'absence de remarques, les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

- Installation du Comité Syndical (délibération n° 01/2017 présentée par Monsieur André ACOLAS, Doyen d'âge)

Monsieur ACOLAS, Président de séance (doyen d'âge) installe le nouveau conseil.

Le Comité Syndical du SIVY a été réputé complet.

Les délégués ont été installés dans leurs fonctions.

Projet de délibération n° 01 / 2017

Installation du Conseil Syndical :

Vu l'arrêté n° 2016-1-1270 du 04 Novembre 2016 portant la fusion du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) et du Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de la Vallée du Barangeon (SIAVB) dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale à compter du 01 Janvier 2017 ;

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre est administré par le Comité Syndical, organe délibérant, qui, conformément à l'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), est « composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres ».

L'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement des conseils municipaux ». La fusion entraîne par conséquent le renouvellement de l'instance délibérante du SIVY.

L'article L.5211-8 dispose que « à défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire. L'organe délibérant est alors réputé complet. »

Chaque commune adhérente au SIVY a transmis les noms et coordonnées des délégués désignés pour la représenter, ou, à défaut, est représentée par son maire et/ou son 1^{er} adjoint.

<u>Communes</u>	<u>Délégué titulaire</u>	<u>Délégué suppléant</u>
ALLOGNY	Alain THEBAULT	Thierry PONTIER
ALLOUIS	François GIROUARD	Laurence DELAPORTE
AUBINGES	Alain NAUDET	Samy BARBOUCHE
AVORD	André ACOLAS	Michèle TEYSSIER
AZY	Sylvie LE MEE	Caroline CHAUVEAU
BAUGY	Alain BAUDON	Arnaud GITTON
BERRY-BOUY	Jean-Pierre CHALOPIN	Pascale JOYEUX
BOURGES	Jennifer DA SILVA	Pascal TINAT
BRECY	Patrick BOUGRAT	Pascal FERRAND
CHAUMOUX-MARCILLY	Michel GOUVERNAIRE	Geneviève GRAPTON
COUY	Philippe POLICARD	Yannick CHERRIER
ETRECHY	Pierre SARREAU	Marcel KERVELLA
FARGES-EN-SEPTAINE	Hervé POLICARD	Nicolas LECOMTE
FOECY	Laure GRENIER RIGNOUX	Laurent RIVAUD
FUSSY	Daniel BENARD	Philippe POISSON
GRON	Philippe SAUTEREAU	Raphaël GONCALVES
HUMBLIGNY	Anne-Marie URBAIN	Jérôme SEGOUIN
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	Sophie RASSION	Chantal VINCON
LES AIX D'ANGILLON	Claude LELOUP	Laurent DESGLAND
MARMAGNE	Bernard DUPERAT	Jacques TAUPIN
MEHUN-SUR-YEVRE	Alain BLIAUT	Jean-Louis SALAK
MENETOU-SALON	Claude BLAIN	Armelle TAILLANDIER
MERY-ES-BOIS	François COUDRAT	Pierre MAURIAT
MONTIGNY	Alain PASSE	Jean-Loup VAN DER BEKEN
MOROGUES	Emmanuel MAROT	Gérard CLAVIER
MOULINS-SUR-YEVRE	Gérard RIPARD	Pierre FABRE
NEUVY-SUR-BARANGEON	Catherine JAUBERT	François DELAIGUES
NOHANT-EN-GOUT	Anne-Gaëlle LESPAGNOL	Christian LANZARONE
OSMOY	Eric CHAROY	Véronique COULON
PARASSY	Charlotte PICARD	Virginie BOURDOU
PIGNY	Patrick PARFAIT	Mickaël GENESTE
QUANTILLY	Gilles LETOURMY	Béatrice DAMADE
RIANS	Bertrand DESROCHES	Chantal GUILLAUDEAU
SAINT-CEOLS	Anne-Françoise SAISSSELIN	Clémence FISCHER
SAINT-DOULCHARD	Dominique TELLIEZ	André BARBIER
SAINT-ELOY-DE-GY	Gilles BENOIT	Régis MENNESSIER
SAINT-LAURENT	Denis GODARD	Fabrice BAILLY
SAINTE-SOLANGE	Jacky BARON	Yves RENARD
SAINT-GEORGES-SUR-MOULON	Dany MACHADO	Thierry AUMERICER
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	Jean-Pierre DOHOLLOU	Martine DANCHOT
SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	Jean-Jacques DUTEIL	Jean-François LOURY
SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS	Chantal LEBLANC	Ghislaine MATHONNIERE
SAINT-PALAIS	Bernard OZON	Jean-Michel GROUSSON
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	Franck BAILLY	Christophe JOY
SOULANGIS	Camille de PAUL	Pascal MOREAU
VASSELAY	Jean-Louis TERNIER	Valérie SENUT
VIERZON	Elisabeth HOVASSE PRELY	Djamilla KAOUES
VIGNOUX-SOUS-LES-AIX	Thierry COSSON	Jérôme DUPONT
VIGNOUX-SUR-BARANGEON	Corinne TORCHY	Laurent GIRARD
VILLABON	Nicolas LAMOUREUX	Emile LECLERC
VILLEQUIERS	Jacques ROMAIN	Serge VAGNAT
VOUZERON	Thierry FAU	Vincent THOMAS

- Présentation succincte du Syndicat

Monsieur JOLIVET prend la parole afin de présenter succinctement le Syndicat.

Support de présentation :

PRESENTATION « SUCCINCTE » DU SYNDICAT

Territoire, syndicat, budget 2017 en chiffres

- 1084 km de cours d'eau
- Linéaires moyens (entre communes) : 171 km
- Linéaires mar : Vouzeran, Marmagne, Alligny, St-Germain-du-Puy, Allouis
- Linéaires min : Montigny, Azy, Chaumoux-M, St-Ceols
- 1180 km² (périmètre)
- 120.000 habitants « environ » sur le bassin
- 12 Sous-bassins : Yèvre amont / médian / aval, Ouzouer, Colin, Langis, Mauion, Marges, Annais, Croulas, Borangeon, Guette.
- ~ 79 cours d'eau (dénommés) : Croulas, Tarilette, Aiseville, Fontaine des malades, Popelaure, Chêne Compain, Prairie des bulles, Nave fourchue, etc ...



PRESENTATION « SUCCINCTE » DU SYNDICAT


Territoire, ses paysages




PRESENTATION « SUCCINCTE » DU SYNDICAT

Les projets mis en œuvre récemment

Le SIVY : Contrat Territorial 2016-2020 en cours (4.3 M d'€) :
Etudes et travaux ouvrages, travaux restauration de profils, pédagogie, ...




Le SIAVB : Contrat Territorial 2012-2016 (0.8 M d'€) en phase finale :
Etude continuité, travaux de restauration et d'entretiens, Etude bilan (2017)



PRESENTATION « SUCCINCTE » DU SYNDICAT

Le syndicat, ses délégués et son équipe technique

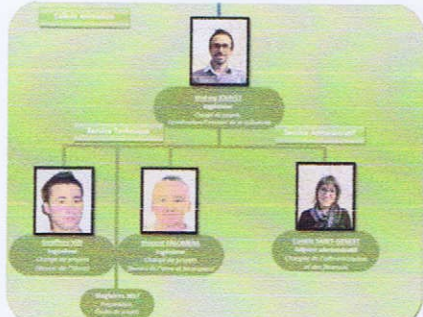
- 4 agents + 1 à 2 stages(1/an); 2 bureaux; 2 véhicules; matériel de terrain



PRESENTATION « SUCCINCTE » DU SYNDICAT

Le syndicat, ses délégués et son équipe technique

Organigramme 2017



PRESENTATION « SUCCINCTE » DU SYNDICAT


Les statuts élaborés lors de réunions de travail SIVY - SIAVB en 2016

Compétences (identiques SIVY 2016) :

- Gestion/restauration pour l'amélioration des milieux aquatiques
- Prévention des inondations

Budget (identique SIVY 2016 avec mises à jour) :


- Cotisations stables 2017 - 2020
- Cotisation annuelle 170.000 euros
- Répartitions 90% population corrigée, 10% linéaires de rives



PRESENTATION « SUCCINCTE » DU SYNDICAT

Le syndicat, ses délégués et son bureau

- 52 communes (9 EPCI FP)
- 104 délégués (52 titulaires, 52 suppléants)
- le bureau SIVY (2016) : Président + 4 vice-présidents (avec délégations)
- le bureau SIAVB (2016) : Président + 1 vice-président (sans délégation)



- Election Président (délibération n° 02/2017 présentée par Monsieur André ACOLAS, Doyen d'âge)

Monsieur André ACOLAS a invité le conseil syndical à l'élection du président.

Il est rappelé qu'en application des articles L.5211-2 et L.2122-7 du CGCT, « Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Monsieur André ACOLAS a fait appel de candidature pour le poste de Président.

Monsieur Gilles BENOIT (Commune de Saint-Eloy-de-Gy) a proposé sa candidature pour occuper cette fonction.

Premier tour de scrutin :

Chaque commune à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement : Madame Caroline CHAUVÉAU (Commune d'Azy) et Monsieur François COUDRAT (Commune de Mery-es-Bois).

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42
- à déduire : bulletins litigieux (énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral) : 0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Monsieur Gilles BENOIT	41
Bulletins Blancs	01

Décision :

Après dépouillement, Monsieur Gilles BENOIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Président et est immédiatement installé.

- Détermination nombre Vice-Présidents et autres membres (délibération n° 03/2017 présentée par Monsieur Gilles BENOIT, Président nouvellement installé)

Monsieur BENOIT indique que lors des réunions de travail avant la fusion avec le SIAVB il était question de mettre en place dans le bureau 5 Vice-Présidents et 03 Autres membres. Il demande alors d'approuver cette délibération.

Projet de délibération n° 03 / 2017

Détermination du nombre de Vice-Présidents et d'autres membres :

Vu l'arrêté n° 2016-1-1270 du 04 Novembre 2016 portant la fusion du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) et du Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de la Vallée du Barangeon (SIAVB) dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale à compter du 01 Janvier 2017 ;

Le bureau du syndicat est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres de l'organe délibérant.

Vu que les Vice-Présidents et les autres membres sont élus selon les mêmes conditions que le Président (article L. 2122-7 DU CGCT) ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- de porter à 10% soit 05 le nombre de Vice-Présidents et à 03 le nombre d'autres membres.

Pour :
Contre :
Abstention (s) :

Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

- Election des Vice-Présidents (Délibération n° 04/2017 présentée par Monsieur Gilles BENOIT, Président)

Monsieur Gilles BENOIT, Président nouvellement installé, a invité le conseil syndical à l'élection des Vice-Présidents.

Il est rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes conditions que le Président. Les membres qui se présentent sont invités à motiver succinctement leur candidature oralement auprès de l'assemblée délibérante.

Vu la délibération n° 03/2017 déterminant le nombre de Vice-Présidents à 5 ;

1^{er} Vice-Président(e) :

Monsieur Gilles BENOIT a fait appel de candidature pour le poste de 1^{er} Vice-Président

Monsieur Bernard DUPERAT (Commune de Marmagne) a proposé sa candidature pour le poste de 1^{er} Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Chaque commune à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement : Madame Caroline CHAUVEAU (Commune d'Azy) et Monsieur François COUDRAT (Commune de Mery-es-Bois).

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42
- à déduire : bulletins litigieux (énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral) : 01
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Monsieur Bernard DUPERAT	41
--------------------------	----

Décision :

Après dépouillement, Monsieur Bernard DUPERAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} Vice-Président.

2^{ème} Vice-Président(e) :

Monsieur Gilles BENOIT a fait appel de candidature pour le poste de 2^{ème} Vice-Président.

Candidat :

- Monsieur Thierry COSSON (Commune de Vignoux-sous-les-Aix)

Premier tour de scrutin :

Chaque commune à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement : Madame Caroline CHAUVEAU (Commune d'Azy) et Monsieur François COUDRAT (Commune de Mery-es-Bois).

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- à déduire : bulletins litigieux (énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral) : 0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Monsieur Thierry COSSON	40
Bulletin blanc	01

Décision :

Après dépouillement, Monsieur Thierry COSSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président.

3^{ème} Vice-Président(e) :

Monsieur Gilles BENOIT a fait appel de candidature pour le poste de 3^{ème} Vice-Président.

Madame Anne-Françoise SAISSELIN (Commune de Saint-Céols) a proposé sa candidature pour le poste de 3^{ème} Vice-Présidente.

Premier tour de scrutin :

Chaque commune à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement : Madame Caroline CHAUVEAU (Commune d'Azy) et Monsieur François COUDRAT (Commune de Mery-es-Bois).

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- à déduire : bulletins litigieux (énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral) : 0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Madame Anne-Françoise SAISSELIN	40
Bulletin blanc	01

Décision :

Après dépouillement, Madame Anne-Françoise SAISSELIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3^{ème} Vice-Présidente.

4^{ème} Vice-Président :

Monsieur Gilles BENOIT a fait appel de candidature pour le poste de 4^{ème} Vice-Président.

Monsieur Daniel BENARD (Commune de Fussy) et Monsieur Jacques ROMAIN (Commune de Villequiers) ont proposé leur candidature pour le poste de 4^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Chaque commune à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement : Madame Caroline CHAUVEAU (Commune d'Azy) et Monsieur François COUDRAT (Commune de Mery-es-Bois).

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- à déduire : bulletins litigieux (énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral) : 0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Monsieur Daniel BENARD	33
Monsieur Jacques ROMAIN	07
Bulletin blanc	01

Décision :

Après dépouillement, Monsieur Daniel BENARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} Vice-Président.

5^{ème} Vice-Président(e) :

Monsieur Gilles BENOIT a fait appel de candidature pour le poste de 5^{ème} Vice-Président.

Monsieur Jacques ROMAIN (Commune de Villequiers) et Monsieur Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard) ont proposé leur candidature pour le poste de 5^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Chaque commune à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement : Madame Caroline CHAUVEAU (Commune d'Azy) et Monsieur François COUDRAT (Commune de Mery-es-Bois).

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- à déduire : bulletins litigieux (énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral) : 0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Monsieur Jacques ROMAIN	16
Monsieur Dominique TELLIEZ	25

Décision :

Après dépouillement, Monsieur Dominique TELLIEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5^{ème} Vice-Président.

- Election des Autres membres (Délibération n° 05/2017 présentée par Monsieur Gilles BENOIT, Président)

Monsieur Gilles BENOIT, Président, a invité le conseil syndical à l'élection des Autres Membres.

À l'unanimité, les membres du Conseil Syndical ont décidé que le vote se ferait à main levée pour l'élection des autres membres.

1^{er} Autre membre :

Monsieur Gilles BENOIT a fait appel de candidature pour le poste de 1^{er} Autre membre.

Monsieur Jacques ROMAIN (Commune de Villequiers) a proposé sa candidature pour le poste de 1^{er} Autre membre.

Après vote à main levée, Monsieur Jacques ROMAIN est élu 1^{er} Autre membre à l'unanimité (41 voix pour).

2^{ème} Autre membre :

Monsieur Gilles BENOIT a fait appel de candidature pour le poste de 2^{ème} Autre membre.

Monsieur Gilles BENOIT, a proposé la candidature de Madame Jennifer DA SILVA (Commune de Bourges) pour le poste de 2^{ème} Autre membre.

Après vote à main levée, Madame Jennifer DA SILVA est élue 2^{ème} Autre membre à l'unanimité (41 voix pour).

3^{ème} Autre membre :

Monsieur Gilles BENOIT a fait appel de candidature pour le poste de 3^{ème} Autre membre.

Madame Catherine JAUBERT (Commune de Neuvy-sur-Barangeon), a proposé sa candidature pour le poste de 3^{ème} Autre membre.

Après vote à main levée, Madame Catherine JAUBERT est élue 3^{ème} Autre membre à l'unanimité (41 voix pour).

- Délégations au Président (Délibération n° 06/2017 présentée par Monsieur Gilles BENOIT, Président)

Monsieur Gilles BENOIT ayant été élu Président du SIVY ce 24 janvier 2017, il convient dès lors de lui attribuer ses délégations ; Monsieur Gilles BENOIT, Président, propose,

Considérant l'article L.5211-9 du CGCT et dans un souci de favoriser une bonne administration du syndicat intercommunal, il est proposé au Comité Syndical, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur Gilles BENOIT, le Président, les délégations de pouvoir et de signature suivantes :

1. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics ;
3. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 € par le Comité Syndical ;
4. De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
6. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas ;
8. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux ;
9. De signer toute nouvelle convention, tout renouvellement de convention ou tout avenant aux conventions en cours ;
10. D'approuver toute charte ou convention en partenariat avec d'autres organismes qui n'engagent pas financièrement le Syndicat.

Les décisions prises par le Président en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des comités syndicaux portant sur les mêmes objets.

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions du comité syndical des décisions prises suite à cette délégation en vertu de l'article L.5211-10 et du L.2122-23 du CGCT.

Le comité syndical peut mettre fin à la délégation.

Pour : 41
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

- Approbation des statuts (Délibération n° 07/2017 présentée par Monsieur Gilles BENOIT, Président)

Le Président expose :

Vu l'arrêté n° 2016-1-1270 du 04 Novembre 2016 portant la fusion du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) et du Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de la Vallée du Barangeon (SIAVB) dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunal à compter du 01 Janvier 2017 ;

Considérant le travail conjoint mené par les deux collectivités : le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) et le Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de la Vallée du Barangeon (SIAVB) pour la rédaction des statuts ;

Considérant le projet de statuts du SIVY annexés à la présente délibération qui mentionnent : les compétences, la composition du bureau, la clé de répartition des dépenses liées au fonctionnement ;

Monsieur le Président fait lecture du projet de statuts.

Il est proposé au conseil syndical d'approuver les statuts du SIVY.

Pour : 41
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Monsieur BENOIT laisse la parole aux chargés de mission afin de réaliser le point d'actualité du Syndicat.

- Point d'actualité (Messieurs Geoffrey VISI et Jérémy JOLIVET, Chargés de mission)

Il est indiqué que les dernières opérations de l'année 2016 ont consistés aux plantations (240 plantations) en novembre, au suivi de l'étude des ouvrages hydrauliques que réalise actuellement le bureau d'étude HYDRO-M accompagné par le sous-traitant géomètre « Bodin géomètre », des mesures topographiques et bathymétriques ont ainsi été réalisées aux cours des mois de décembre et de janvier.

En fin d'année 2016 / début 2017, la cellule animation se charge notamment de la réalisation du rapport d'activité du syndicat pour les financeurs, de la GEMAPI avec de nombreuses réunions et de l'élaboration des cahiers des charges, analyses techniques de terrains et validations de plusieurs dossiers travaux à mettre en œuvre en 2017, notamment des travaux de restauration prévus à Gron et Avord qui seront les deux plus importants chantiers de l'année 2017.

Les agents informent des consultations pour les stages 2017 et la difficulté que rencontre la collectivité pour notifier les stages avec des étudiants qualifiés, 6 défections ont ainsi eu lieu en janvier par rapport à l'offre de stage concernant les travaux de Baugy et Saint-Martin d'Auxigny. Les étudiants ayant été finalement attirés notamment pas des bureaux d'études ou des perspectives professionnelles davantage mises en avant post-stage.

Une consultation sera relancée dans les prochains jours avec la consultation du stage « 2 » correspondant au diagnostic hydrologique de l'Yèvre aval et de la Chée par rapport aux inondations de juin 2016.

Le Président aborde le projet d'acquisition de zone humide à Fenestrelay, comme il avait été fait mention, le syndicat s'est tourné vers le propriétaire pour aborder plus précisément les perspectives financières qu'il en attendait. Un chiffre de 60.000 euros net vendeur pour 22ha89, à affiner (soit 2 620 euros/ha).

Monsieur TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard) demande dans quelles proportions les financeurs peuvent aider le SIVY pour l'acquisition.

M. JOLIVET et M. BENOIT indiquent que tout dépend la classification des parcelles, catégorisées comme « humide » par le SAGE ou non, sachant qu'elles ne le sont actuellement pas mais que des parcelles voisines ayant sensiblement les mêmes caractéristiques le sont.

Le SIVY échange actuellement avec financeurs et SAGE pour requalifier ces parcelles sachant qu'il y a actuellement une temporisation au niveau du SAGE en raison notamment du départ de l'animateur.

Enfin, M. JOLIVET souligne que la fusion et la création de la nouvelle collectivité, l'organisation de la nouvelle équipe prend énormément de temps aux agents avec par exemple le réaménagement des locaux..., ceci nuit actuellement aux énergies à mettre en œuvre pour le développement des projets 2017.

POINT D'ACTUALITÉ

N°	Commune	Statut	Cadre	Description sommaire	Montant (€)	Statut	Signature	Départ de	Remarque
1	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
2	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
3	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
4	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
5	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
6	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
7	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
8	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
9	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
10	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
11	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
12	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
13	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
14	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
15	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
16	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
17	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
18	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
19	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
20	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
21	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
22	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
23	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
24	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
25	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
26	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
27	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
28	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
29	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
30	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
31	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
32	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
33	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
34	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
35	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
36	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
37	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
38	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
39	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
40	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
41	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
42	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
43	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
44	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
45	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
46	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
47	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
48	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
49	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				
50	Chambray	Commune	PC	Bois 2016 : aménagement de la zone	15000				

POINT D'ACTUALITÉ




- ❖ Dernières interventions 2016 :
 - plantations.
 - finalisation des campagnes de suivi
 - sollicitations GEMAPI
 - rapport d'activité
 - ...
- ❖ Elaboration des 2 principaux cahiers des charges « travaux 2017 : Gron et Avord/Farges » : validations communes, propriétaires, financeurs, police de l'eau, ARS...




POINT D'ACTUALITÉ

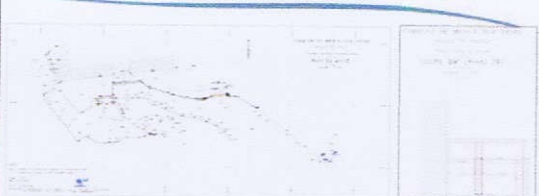


Sous-traitance : bathymétrie / topographie
En décembre et janvier

Le 18 janv. 2016 : permanence, accueil et échanges avec les associations

POINT D'ACTUALITÉ

Reception progressive des données depuis le 15 janvier.

POINT D'ACTUALITÉ

Stages 2017 (procédure en cours)

- Publication de l'offre (Ingénieur Master 2, durée : 6 mois) en déc/janv. « Développement des projets de Baugy et St-Martin d'Auxigny 2018 » 25 candidatures, 3 entretiens (cadre), relance d'entretiens
- Publication de l'offre (Master 1, durée : 2 à 4 mois) « Diagnostic hydraulique de la Chée et Yèvre aval de Foicy et Vierzon » Debut de la consultation en février 2017

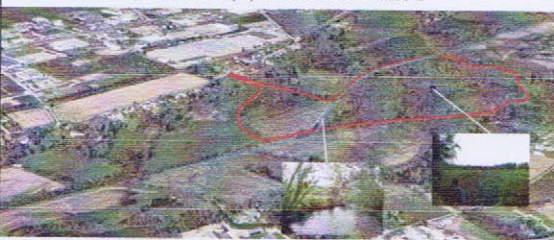


POINT D'ACTUALITÉ

Zone humide « fenestrelay »



Suite au conseil du 22 nov. 2016, concertation avec le propriétaire avant le lancement de l'étude de la « zone humide/submersible »

- Périmètre exact du site : 22 ha 87 a 65 ca
- Montant net vendeur « à affiner dans des proportions raisonnables » : 2620€/ha



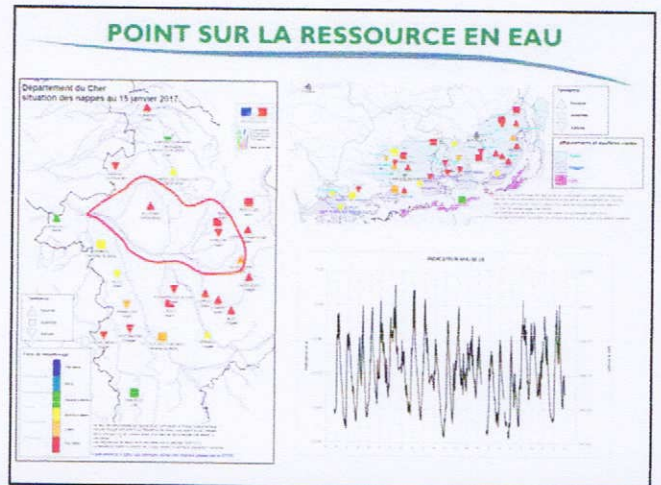
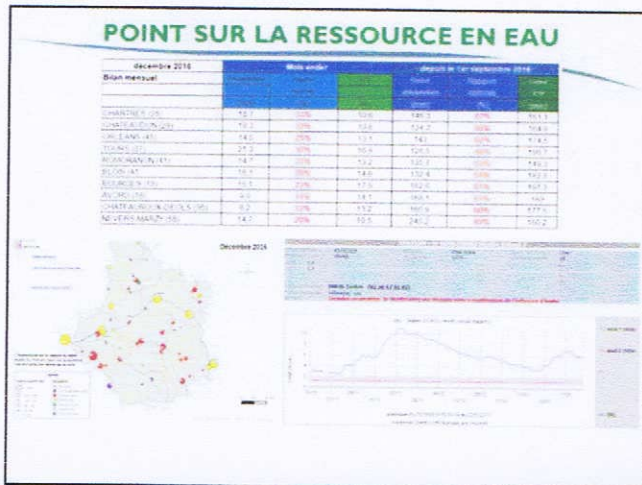
POINT D'ACTUALITÉ

Organisation, gestion administrative et financière liée à la fusion

Point sur la ressource en eau

Le bassin connaît un important déficit pluviométrique depuis l'automne qui s'accroît depuis le début 2017. Les niveaux des nappes sont extrêmement bas, les débits des cours d'eau se maintiennent mais s'effondreront rapidement si cet état persiste. Des pluies sont attendues après la vague de froid de janvier.



Agenda

AGENDA

Première réunion du nouveau bureau SIVY à fixer rapidement

25 Janvier : Réunion d'information et d'échanges Communes du SIAVB
26 Janvier : Réunion Animateurs du Cher (Cellule ASTER)
27 Janvier : Commission Gestion Quantitative du SAGE Yèvre-Auron
 ...

14 Février : Réunion GEMAPI (St-Germain-du-Puy)

Mars : Groupe de travail Protocole Préfecture du Cher et Syndicats de rivières et de canaux
 ...

Le prochain Conseil Syndical aura lieu en mars 2017

*Délibération Membres de la CAO,
 Délibération Membres de la Commission MAPA,*

Délibération validation du règlement intérieur,

SIVY/SIAVB :

Approbation des Comptes de Gestion 2016

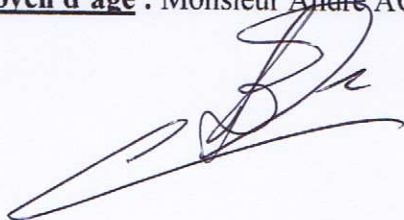
Approbation des Comptes Administratif 2016 et affectation du résultat de fonctionnement

Vote du Budget Primitif 2017

Affaires courantes

Le présent procès-verbal, dressé le 24/01/2017 à 20h00 en double exemplaire a été, après lecture, signé par Le Doyen d'âge, les Scrutateurs, le Secrétaire de séance et le Président.

→ **Doyen d'âge** : Monsieur André ACOLAS



→ **Deux scrutateurs** :

✓ Madame Caroline CHAUVÉAU



✓ Monsieur François COUDRAT



→ **Secrétaire de séance** : Monsieur Dominique TELLIEZ



→ **Président du Syndicat** : Monsieur Gilles BENOIT



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

- 3 FEV. 2017



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA VALLEE D'YEVRE
Siège : Mairie de BOURGES**